

BILAN SYNTHETIQUE 2023-2025

DU PAT DE CAUX-AUSTREBERTHE

OBJECTIF STRATÉGIQUE 1

ACCOMPAGNER LES CHANGEMENTS DE PRATIQUES ET LA DIVERSIFICATION DE LA PRODUCTION AGRICOLE

L'objectif stratégique n°1 du Projet Alimentaire Territorial de la Communauté de communes Caux-Austreberthe vise à renforcer la résilience du système agricole local en accompagnant la transition des pratiques, la diversification des productions, la préservation du foncier agricole et la sécurisation des débouchés économiques pour les exploitations.

Entre 2023 et 2025, la collectivité a engagé un ensemble d'actions structurantes permettant de poser les bases d'une politique agricole territoriale cohérente, partenariale et opérationnelle. Ces actions ont contribué à renforcer le dialogue entre acteurs agricoles, collectivités et habitants, à mieux outiller la collectivité sur les enjeux fonciers et à initier des accompagnements techniques vers des pratiques plus durables.

AXE 1 – SENSIBILISER ET CREER DU LIEN SUR LE TERRITOIRE

Cet axe vise à favoriser les échanges entre collectivités, agriculteurs et habitants, afin de mieux faire connaître les métiers de l'agriculture et de l'alimentation, de limiter les conflits de voisinage et de valoriser les producteurs locaux.

Entre 2023 et 2025, de nombreuses actions ont été mises en œuvre pour renforcer la sensibilisation et le lien social autour de l'agriculture. L'organisation du Rallye des territoires Bio et de visites de fermes (maraîchage biologique, méteils, polyculture-élevage) a permis de faire découvrir les exploitations et les pratiques durables à un large public, incluant des élus locaux et des habitants. La participation au Festival Inspire et à la Fête de la Nature a favorisé la découverte de la production locale et des paysages agricoles, tandis que le relais des Semaines du Goût dans plusieurs communes a contribué à valoriser la diversité des produits et savoir-faire locaux. Des chantiers agricoles participatifs avec le Relais Petite Enfance et l'organisation d'ateliers cuisine à partir de productions locales ont permis de créer un lien direct entre producteurs et habitants, tout en sensibilisant aux circuits courts et à la qualité nutritionnelle des produits. Parallèlement, des conférences agricoles et réunions d'information ont été organisées pour informer les agriculteurs et les élus sur la diversification des exploitations et les pratiques agroécologiques. Les producteurs locaux ont été intégrés dans le guide touristique intercommunal, et la communication régulière via la Gazette communautaire et les supports numériques a permis de relayer ces initiatives auprès de l'ensemble de la population.

AXE 2 : PRESERVER LES TERRES AGRICOLES ET FAVORISER LE MAINTIEN DE LA POPULATION AGRICOLE

Cet axe consiste à protéger les terres agricoles et naturelles, maîtriser la consommation de l'espace et faciliter l'installation de nouveaux agriculteurs.

Entre 2023 et 2025, plusieurs actions structurantes ont été mises en œuvre pour préserver le foncier agricole et favoriser la pérennité de l'activité agricole sur le territoire. Une stratégie foncière agricole

intercommunale a été élaborée afin d'assurer la cohérence des actions et de protéger les ressources agricoles et naturelles. Des fiches outils ont été produites à destination des élus et des services pour guider les décisions foncières, tandis que l'adoption du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) a renforcé l'intégration des enjeux agricoles dans la planification territoriale. Le PLUi-HD a été poursuivi en cohérence avec ces enjeux, incluant l'intégration d'objectifs de sobriété foncière et de Zéro Artificialisation Nette (ZAN), afin de limiter l'étalement urbain et de privilégier la réutilisation des dents creuses. La mise en œuvre d'une veille foncière active via l'outil Vigifoncier a permis d'assurer un suivi précis et réactif des parcelles disponibles, contribuant ainsi à sécuriser l'accès au foncier pour les porteurs de projets agricoles et à soutenir l'installation de nouvelles exploitations. Parallèlement, des échanges avec les partenaires et prescripteurs ont permis de faciliter la création et le développement d'Espaces Test Agricoles, contribuant à l'accompagnement de l'installation et à la diversification des activités agricoles sur le territoire.

AXE 3 : CONTRACTUALISER DES DEBOUCHES POUR LES AGRICULTEURS

L'objectif est de sécuriser les activités agricoles en soutenant l'accès à de nouveaux débouchés, en particulier pour la restauration collective et via des coopérations avec les filières et les négoce.

Entre 2023 et 2025, le territoire a intensifié ses démarches de coopération avec les acteurs agricoles. Des rencontres ont été organisées avec les coopératives, notamment NatUp, ainsi qu'avec les négoce agricoles et les fournisseurs de matériel, afin de mieux connaître les pratiques et besoins du territoire. Des échanges réguliers avec les acteurs des filières lait, viande et légumes ont permis de renforcer les liens entre producteurs et acheteurs, et de préparer la mise en place de filières locales plus structurées. Parallèlement, les premières mises en relation avec la restauration collective du territoire ont été effectuées, ouvrant des débouchés nouveaux pour les producteurs et contribuant à la sécurisation de leurs activités. Ces actions ont permis de créer un cadre favorable au développement de débouchés locaux et à la contractualisation avec des acteurs économiques du territoire, consolidant ainsi la structuration des filières agricoles.

AXE 4 – ACCOMPAGNER LES AGRICULTEURS VERS LE CHANGEMENT DE PRATIQUES

Cet axe vise à accompagner les agriculteurs vers des pratiques plus durables et diversifiées, incluant le bio, l'agroforesterie et les filières émergentes, afin de renforcer la résilience alimentaire du territoire.

Entre 2023 et 2025, les actions d'accompagnement ont été renforcées à la fois collectivement et individuellement. Des réunions collectives d'information ont été organisées sur les filières et les pratiques agricoles, et les agriculteurs ont été impliqués dans des réseaux professionnels tels que le BNI. Une charte de partenariat avec la Chambre d'Agriculture a été signée, et des partenariats actifs ont été développés avec Bio en Normandie, le CIVAM, la SCIC EDEN, les CUMA et Triticum pour soutenir la transition agroécologique et la diversification des pratiques.

Le lancement d'une prestation collective d'accompagnement agricole a permis d'intervenir sur 400 ha du Bassin d'Alimentation de Captage, tandis que des accompagnements individuels ont été réalisés dans le cadre des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC). Deux campagnes de Paiements pour Services Environnementaux (PSE) ont été menées, incluant des suivis individualisés sur la valorisation des prairies, des productions et la réalisation d'aménagements. Ces actions ont été

complétées par des journées techniques et des visites de terrain sur le BAC, favorisant le transfert de compétences et l'adoption de pratiques durables sur le territoire.

Ces démarches ont permis de renforcer les capacités des agriculteurs à diversifier leurs productions, à s'engager dans des pratiques agroécologiques et à contribuer à la résilience environnementale et alimentaire du territoire.

Conclusion :

Sur la période 2023-2025, le PAT de Caux-Austreberthe a permis de renforcer les liens entre les acteurs du territoire, de soutenir l'installation et la diversification des agriculteurs, et de favoriser la transition vers des pratiques plus durables, posant ainsi les bases d'une agriculture résiliente et adaptée aux enjeux environnementaux et alimentaires locaux.

OBJECTIF STRATÉGIQUE 2

STRUCTURER ET DEVELOPPER DES FILIERES ALIMENTAIRES LOCALES

L'objectif stratégique n°2 du PAT de Caux-Austreberthe vise à renforcer l'ancrage territorial de l'alimentation en structurant des filières locales, en facilitant la mise en relation entre producteurs, transformateurs, distributeurs et acheteurs publics, et en sécurisant les débouchés économiques.

Entre 2023 et 2025, la collectivité a engagé un travail de fond pour mieux connaître les filières existantes, lever les freins à la relocalisation alimentaire et outiller les acteurs du territoire. Cette période a permis de poser les bases d'une structuration progressive des filières locales, en particulier en lien avec la restauration collective.

AXE 1 – MIEUX CONNAITRE ET STRUCTURER LES FILIERES DU TERRITOIRE

L'objectif de cet axe est de faire connaître les producteurs locaux, leurs activités et les points de vente directs, tout en proposant des actions pédagogiques pour valoriser le métier agricole et créer des liens avec le grand public.

Entre 2023 et 2025, les différentes actions de communication et de valorisation des producteurs ont progressé de manière significative. La mise à jour des données des producteurs, des points de vente et des exploitations orientées tourisme a été amorcée dès 2023 avec la récolte d'informations et la prise de contact avec les plateformes Mon Panier 76 et Au Rendez-vous des Normands, puis a été consolidée en 2025 avec l'intégration des producteurs locaux dans le guide touristique de la CCCA. La création de panneaux agricoles a été réalisée en 2023 et 2024, tandis que l'élaboration d'une carte des producteurs et la mise en place d'un circuit pédagogique/touristique le long des chemins de randonnée ont été bien avancées en 2025, avec un guide touristique interactif sur l'application Cirkwi. Les supports pédagogiques et médiatiques, tels que les vidéos de recettes locales et le livret de recettes déclinable en format web, ont également progressé avec la coordination des services communication et des établissements scolaires. Enfin, la promotion des producteurs sur les réseaux de la CCCA a été pleinement réalisée en 2025, avec des communications régulières lors des manifestations et sur les circuits courts existants.

AXE 2 : DIVERSIFIER ET MULTIPLIER LES POINTS DE VENTE LOCAUX

Cet axe vise à permettre un accès élargi aux produits locaux pour tous les habitants, en multipliant les points de vente et les jours d'ouverture.

Le développement des AMAP sur le territoire a été réalisé dès 2023, avec un recensement des structures existantes (Ruche qui dit Oui, AMAP de Barentin) et des relais sur les réseaux sociaux. La diversification des points de vente, incluant les drives fermiers et les rayons de producteurs locaux dans les commerces, s'est développé progressivement, avec des échanges et travaux de coordination entre les services de la CCCA et le développement économique pour évaluer la création de nouveaux points de distribution, notamment en 2025.

AXE 3 : S'APPROVISIONNER EN PRODUITS LOCAUX

L'objectif de cet axe est de structurer et valoriser les circuits courts afin de soutenir l'activité agricole locale.

Les actions de communication sur les circuits d'approvisionnement et l'incitation des commerces à utiliser les outils existants (Mon Panier 76, onglet Points de vente) ont été initiées en 2023 et maintenues jusqu'en 2025. La valorisation des produits locaux lors des opérations commerciales a également été bien avancée, avec la création de paniers garnis pour les événements communautaires et l'utilisation de produits locaux dans le cadre des événements MOCA. Les échanges avec le service développement économique ont permis de renforcer l'implication des commerces et de structurer ces actions de manière durable.

Conclusion :

Entre 2023 et 2025, le territoire de Caux-Austreberthe a accompli des progrès significatifs dans la structuration et le développement des filières alimentaires locales, avec une communication renforcée, une diversification des points de vente et un soutien concret aux circuits courts, posant ainsi les bases d'une valorisation durable de la production agricole locale.

OBJECTIF STRATÉGIQUE 3

PROMOUVOIR ET ASSURER L'ACCES A UNE ALIMENTATION SAIN ET LOCALE POUR TOUS

L'objectif stratégique n°3 vise à garantir à l'ensemble des habitants, et en particulier aux publics les plus fragiles, un accès équitable à une alimentation de qualité, durable et locale, tout en favorisant l'éducation alimentaire et le lien social.

Bilan global 2023–2025

Le territoire est marqué par des enjeux forts de précarité alimentaire (environ 25 % de la population concernée). Entre 2023 et 2025, la collectivité a engagé de nombreuses actions de sensibilisation, d'éducation et de solidarité alimentaire, en s'appuyant sur un réseau partenarial large.

AXE 1 – SENSIBILISATION, COMMUNICATION ET EDUCATION A L'ALIMENTATION

Entre 2023 et 2025, le territoire a déployé de nombreuses actions structurantes visant à sensibiliser habitants, élus et agents aux enjeux alimentaires et nutritionnels. Des ateliers sur la nutrition et la santé ont été organisés par la CPTS du territoire, complétés par des conférences alimentaires à destination des agents et élus pour renforcer leurs connaissances et leur rôle d'accompagnement. Des ateliers cuisine inclusive et nutritionnelle ont été proposés, ainsi que des actions en lien avec le Relais Petite

Enfance, permettant d'impliquer les familles et les jeunes enfants. La communication a été régulière et ciblée, notamment sur les aides alimentaires disponibles en collaboration avec les CCAS de Barentin et de Pavilly. En 2025, les premières réflexions ont été engagées pour la création d'un chèque alimentaire, visant à soutenir l'accès aux produits locaux et sains pour les publics fragiles. Ces démarches ont contribué à renforcer la sensibilisation et l'éducation alimentaire sur le territoire, tout en préparant des outils concrets pour faciliter l'accès à une alimentation de qualité pour tous.

AXE 2 – DEVELOPPER DES ESPACES NOURRICIERS ET PARTAGES

Entre 2023 et 2025, le territoire a engagé plusieurs actions concrètes pour développer des espaces nourriciers et partagés, favorisant l'autoproduction et la sensibilisation aux pratiques alimentaires durables. Des plantations collectives de pommiers locaux ont été réalisées sur l'espace du Complexe Aquatique (Domaine de Merval), contribuant à la valorisation des variétés locales et au renforcement du lien social. Le territoire a également soutenu les jardins familiaux, notamment à travers la gestion et le compostage des biodéchets.

En 2025, des premières réflexions ont été menées sur la création d'un projet de maraîchage destiné à alimenter la restauration collective, tandis que le déploiement de grainothèques, en partenariat avec des associations barentinoises et des établissements éducatifs, a permis de sensibiliser les habitants à la biodiversité et à la valorisation des semences locales. Ces actions participatives contribuent à renforcer le lien social, à promouvoir l'autoproduction et à encourager des pratiques alimentaires respectueuses de l'environnement.

AXE 3 – LUTTER CONTRE LA PRECARITE ALIMENTAIRE

Entre 2023 et 2025, les premières actions du territoire ont été principalement préparatoires, visant à poser les bases d'un dispositif structuré pour lutter contre la précarité alimentaire. Le soutien aux associations caritatives existantes a été maintenu et renforcé, tandis que des réflexions ont été engagées sur le glanage solidaire pour redistribuer les excédents alimentaires mais sans succès. Cette action ne sera d'ailleurs par reconduite.

Le territoire a également accompagné les projets d'épiceries sociales et solidaires et préparé la mise en place d'un dispositif de chèque alimentaire territorial, inspiré du modèle du chèque eau. Ces travaux préparatoires ont permis d'identifier les besoins, les partenaires et les conditions nécessaires à un déploiement opérationnel attendu à partir de 2026, posant ainsi les bases d'une stratégie locale cohérente contre la précarité alimentaire.

Conclusion

Entre 2023 et 2025, l'OS 3 a permis de renforcer de développer des espaces nourriciers partagés et de préparer les dispositifs contre la précarité alimentaire. Ces actions ont posé les bases pour un déploiement opérationnel à partir de 2026.

OBJECTIF STRATÉGIQUE 4

AGIR POUR UNE RESTAURATION COLLECTIVE LOCALE ET ADAPTEE

L'objectif stratégique n°4 vise à faire de la restauration collective un levier structurant de la transition alimentaire, en améliorant la qualité des repas, en respectant la loi EGAlim et en renforçant l'approvisionnement local.

La restauration collective a été identifiée comme un axe prioritaire du PAT dès son lancement. Entre 2023 et 2025, le territoire a mené de nombreuses actions pour structurer une dynamique collective et préparer la montée en puissance vers les objectifs réglementaires, en s'attachant à la fois à la qualité des repas, à l'approvisionnement local et à la réduction du gaspillage alimentaire

AXE 1 – MISE EN RELATION ET ACCOMPAGNEMENT DES RESTAURANTS COLLECTIFS DU TERRITOIRE A LA LOI EGALIM

Entre 2023 et 2025, le territoire a accompagné les restaurants collectifs de manière individualisée et collective, en se concentrant sur l'amont de la chaîne alimentaire : constitution des menus, commande des denrées et confection des repas. Neuf restaurants collectifs publics ont intégré les objectifs de la loi EGAlim, dont cinq en régie (Villers-Écalles, Bouville, Pavilly, Sainte-Austreberthe et Barentin, cette dernière étant labellisée « Mon Restaurant Durable » depuis juin 2023).

Les communes ont également été accompagnées pour la formation à la déclaration « Ma Cantine » via le lien DRAAF. Par ailleurs, les lycées et collèges du territoire, dont le lycée Thomas Corneille, ont été soutenus dans le dispositif « Je mange normand dans mon lycée », permettant d'atteindre jusqu'à 60 % de produits locaux dans les menus. Des premières études de faisabilité ont été engagées en 2025 pour l'installation d'une exploitation maraîchère locale destinée à la restauration collective.

AXE 2 – REDUIRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE ET ADAPTER LES PRATIQUES

Le territoire a poursuivi ses efforts pour réduire le gaspillage alimentaire en ciblant l'ensemble des acteurs de la restauration collective. Des diagnostics ont été réalisés dans 13 écoles communales sur 19, en lien avec le Plan de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA). Le « Défi Assiettes Vides » a été expérimenté lors de la Semaine européenne de la réduction des déchets dans plusieurs établissements scolaires et relayé auprès des communes avec Pavilly, Limesy, Sainte-Austreberthe, Bouville, ...comme communes participantes.

La valorisation des restes alimentaires a été systématisée, avec la collecte des biodéchets dans 19 écoles et le déploiement de 56 points de collecte auprès de l'habitat collectif. Une expérimentation de valorisation a également été réalisée sur le domaine de l'hôpital, avant un passage à une prestation privée.

Conclusion

Le bilan 2023–2025 montre que la restauration collective constitue un levier structurant du PAT. Les bases sont désormais posées pour une montée en puissance opérationnelle sur 2026–2031, en lien étroit avec les producteurs locaux et les politiques de santé publique.